



## **Réponse du Conseil communal à la question écrite n° 09-810 de Mme Martine Docourt Ducommun et consorts intitulée « Quelle politique énergétique pour Viteos ? »**

(Du 6 juin 2011)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 2 novembre 2009, Mme Martine Docourt Ducommun et consorts ont déposé la question écrite suivante, au sens de l'article 61 du Règlement général de la Commune :

*« Le thème des énergies renouvelables est souvent débattu lors de nos séances. Nous savons également que Viteos s'est fixé comme but d'augmenter la part d'énergie renouvelable à 30%, ce que nous encourageons fortement. Le groupe socialiste se pose cependant les questions suivantes :*

- 1. Est-ce que le Conseil communal prévoit par sa présence au Conseil d'administration de Viteos d'encourager les économies d'énergie ?*
- 2. Si oui, par quels moyens ?*
- 3. Est-il possible de connaître les répercussions sur les tarifs de Viteos en cas de diminution de la consommation d'énergie ? »*

En application de l'article 62 du Règlement général de la Commune, nous y apportons la réponse suivante.

## **1. Introduction**

Comme mentionné dans la question, le sujet relatif aux énergies renouvelables est souvent débattu lors des séances du Conseil général. Depuis la création de Viteos, cela a été notamment le cas lors des séances consacrées à l'examen des comptes et des budgets ainsi qu'aux séances de la Commission de l'énergie et de l'eau et de la Commission spéciale des énergies.

Par ailleurs, les économies d'énergie, toutes énergies confondues, sont devenues une nécessité, tant pour les particuliers que pour les pouvoirs publics. Assainir des bâtiments, utiliser des énergies dites propres, réduire sa consommation personnelle, développer des moyens de transport performants et non polluants, sensibiliser les citoyens sont des objectifs prioritaires pour relever les défis énergétiques du 21<sup>ème</sup> siècle.

Rappelons que nous développons notre politique de l'environnement dans notre programme politique et la planification financière pour la période 2010-2013, du 12 octobre 2009. A l'horizon 2050, notre objectif est celui de la société à 2000 Watts. Nous nous sommes également exprimés sur la thématique de l'électricité et des économies d'énergie en réponse à la question « Quels tarifs pour Viteos », du 7 janvier 2009 et assez longuement lors de la séance de votre Autorité du 18 janvier 2010.

De plus, le Conseil général a débattu du postulat 10-504 concernant la promotion des économies d'énergie électrique lors de sa séance de relevée du 18 octobre 2010. A cette occasion les groupes se sont exprimés en faveur des économies d'énergie en adoptant après divers amendements le texte suivant : « Le Conseil communal est invité, en collaboration avec le délégué à l'énergie et la société Viteos, à étudier les voies et moyens d'informer les ménages sur leur propre consommation par rapport à la consommation moyenne communale, voire cantonale, et sur les possibles mesures concrètes d'économies ». En outre, les membres du Conseil général rejetaient la proposition du Conseil communal d'inviter Viteos à engager un délégué aux économies d'énergie. Le message demeurerait toutefois clair, tout devait être fait pour économiser l'énergie, sans omettre celle consommée par les entreprises

comme le précisait fort à propos un groupe du Conseil général et en œuvrant avec le délégué à l'énergie de la Ville.

Pour rappel, Viteos SA est un producteur et un distributeur d'énergie en main des collectivités publiques, plus particulièrement des Villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Sa mission première est la distribution des énergies dont l'électricité. Elle est aussi active dans la gestion des chauffages à distance. Enfin, tout en répondant à la demande, elle est sensible aux économies d'énergie comme en attestent les efforts entrepris dans le domaine de l'éclairage public et des énergies renouvelables, à preuve sa planification des investissements qui prévoit dans ce domaine des investissements de 100 millions de francs ces dix prochaines années.

## **2. Rôle du Conseil communal au sein du Conseil d'administration de Viteos et mesures prises**

A la question de savoir si nous prévoyons par notre présence au Conseil d'administration de Viteos d'encourager les économies d'énergie, notre réponse est affirmative. Nous le faisons d'ailleurs régulièrement, ce qui se concrétise par les actions décrites ci-après.

### **Eclairage public**

Le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2010, au chapitre Infrastructures et Energies, développe par le détail les actions d'économie entreprises dans le domaine de l'éclairage public.

Pour l'essentiel, vous constaterez que nous avons enregistré une économie de consommation d'électricité de l'ordre de 169'000 KWh pour une puissance installée de 990 kW, en diminution de 38 kW. A cette économie enregistrée en 2010, il faut ajouter celles réalisées en 2009 (126'000 KWh) et qui correspondent à une diminution de 7%.

Nos efforts se poursuivent dans cette direction en procédant notamment à une gestion plus fine des heures d'exploitation de l'éclairage public qui se concrétise par une réduction de l'éclairage de 30 à 50 %, de 22h00 ou 24h00 à 06h00 ainsi que l'application d'un programme d'optimisation comprenant le renouvellement du type de lampes accompagné d'une réduction de la puissance électrique de ces dernières.

## **Sensibilisation auprès de la population**

Afin de sensibiliser la population, une présence remarquée de Viteos dans les expositions commerciales du canton, dont le Salon Expo du Port à Neuchâtel, est assurée chaque année et programmée pour les années à venir. Les collaborateurs de Viteos, spécialement formés pour l'occasion, conseillent la clientèle et, par le biais de démonstrations, rendent explicites les possibilités d'économies d'énergie. C'est ainsi que lors du premier Salon de l'immobilier neuchâtelois tenu à Neuchâtel en avril, le stand de Viteos était consacré aux économies d'énergies réalisées en fonction du type d'ampoules employées à domicile. A ce propos, nous vous informons que Neuchâtel sera hôte d'honneur au Salon Expo du Port de cet automne. Neuchâtel, Cité de l'énergie sera le thème retenu et développé en collaboration avec Viteos et Vadec.

Relevons aussi qu'après la standardisation des systèmes informatiques employés jadis par les Services Industriels des Montagnes et de Neuchâtel, Viteos a pu à nouveau émettre des factures faisant état de la consommation d'énergie passée rendant ainsi les comparaisons pour les clients possibles. Chacun est désormais en mesure de constater sa consommation d'électricité.

Toutefois ces efforts, certes louables, demeurent insuffisants. C'est pour cette raison que nous entendons introduire le principe de la Centrale à Négawatts pour communiquer de manière dynamique au sujet de l'évolution des économies d'énergie. Il s'agit de centraliser et d'additionner les économies réalisées en kW et d'illustrer le résultat sous la forme d'une « centrale » à production négative. Cet outil de communication permet de fixer des objectifs généraux d'économies en regroupant l'ensemble des actions. Aussi conviendra-t-il que Viteos améliore sa propre communication avec le public afin de mieux faire connaître les efforts qu'elle entreprend y compris ceux de conseil auprès de la clientèle. L'envoi des factures est un vecteur de communication personnalisé à ne pas négliger, par exemple.

## **Groupe de travail conjoint Ville de Neuchâtel - Viteos**

Il n'est pas besoin de s'étendre longuement sur la politique environnementale de la Ville de Neuchâtel. Celle-ci est décrite dans notre programme politique, d'une part, et les différents rapports adoptés par votre Autorité dont en particulier le rapport n° 10-003 du 10 février

2010, relatif à la 6<sup>ème</sup> étape du programme Cité de l'énergie. Il y est notamment question de réduire la consommation d'énergie électrique pour l'éclairage public de plus de 25 % en 5 ans.

Afin d'augmenter notre efficacité dans la perspective d'atteindre cet objectif ambitieux et d'appliquer avec dynamisme notre politique, il a été constitué en novembre 2010 un groupe de travail nommé « Cité de l'énergie ». Placé sous la présidence de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, il est composé de chefs de services et de membres de la direction de Viteos. Participe notamment à ce groupe de travail le délégué communal à l'énergie qui l'anime et qui l'a réuni à trois reprises. C'est ainsi qu'une coordination entre la Ville par les ressources qu'elle met en œuvre et Viteos est assurée également au niveau opérationnel.

### **Concept des économies d'énergie**

Viteos produit moins de 20% d'énergie renouvelable, le solde étant acquis sur le marché de l'électricité.

Pour rappel, le 40% de la consommation suisse d'électricité provient de l'énergie nucléaire. Celle-ci, suite à l'accident intervenu au Japon ce printemps, est à l'aube d'une réorientation fondamentale.

Il est probable que nous ayons à subir une forte hausse des prix de l'électricité, voire une crise de l'approvisionnement en cas de cessation d'activité de centrales nucléaires si l'énergie produite par ces dernières n'est pas remplacée par d'autres sources ou économisée.

Dès lors, il convient d'agir sur la production d'énergie propre dont nous maîtrisons le coût, ce que fait Viteos au travers de son programme d'investissement pour les énergies renouvelables et de s'engager résolument en faveur des économies d'énergies.

C'est pour cette raison que le bureau du Conseil d'administration de Viteos a demandé à la Direction générale d'élaborer un concept des économies d'énergies. L'accent sera notamment porté sur les gros consommateurs afin de dégager des effets de masse. La motivation des entreprises est évidente tant la concurrence est vive et le besoin de réduire les charges grand. Les ménages ne seront pas pour autant oubliés. La validation et l'application de ce concept par les Autorités de Viteos interviendra dans le courant de l'année.

## **Initiation de projets**

Sous l'impulsion des délégués à l'environnement, au développement durable et à la mobilité ainsi qu'à l'énergie, la Ville de Neuchâtel collabore très étroitement avec Viteos SA dans des projets énergétiques de grande importance.

On relèvera dans un premier temps le projet de Management Énergétique Urbain (MEU) qui est mené en collaboration avec l'EPFL et la Haute Ecole Spécialisée HES-SO-Valais. Cette démarche vise à développer un outil capable de définir et dimensionner des systèmes énergétiques urbains tenant compte de la production de chaleur, d'électricité et de froid au niveau d'un quartier ou de la Ville. Viteos SA participe activement à ce projet en partenariat étroit avec la Ville de Neuchâtel.

Dans un deuxième temps, on signalera encore le projet de « freecooling » dans le quartier de la Maladière. Il s'agit de créer un réseau hydraulique alimenté par l'eau du lac dans le but de fournir du « froid naturel » aux gros consommateurs du quartier (Hôpital, centre commercial, Microcity, CSEM). Ce projet a également été initié en partenariat entre la Ville de Neuchâtel et la société Viteos qui en assumera la direction, la réalisation et les investissements.

Ce procédé connu dans d'autres pays et notamment sur les rives du lac Léman, occasionne une baisse substantielle de la consommation d'énergie électrique destinée au refroidissement puisque celle-ci ne serait plus employée pour refroidir les bâtiments. Ce projet est la démonstration que Viteos entend veiller à une consommation réfléchie de l'énergie électrique en valorisant les ressources renouvelables, en d'autres termes, qu'elle n'est pas uniquement une entreprise de vente d'énergie électrique.

### **3. Les répercussions en cas de baisse de consommation d'énergie**

A la question de savoir s'il est possible de connaître les répercussions d'une diminution de la consommation d'électricité sur les tarifs de Viteos, nous répondons avec la plus grande prudence.

Il convient de rappeler que Viteos ne maîtrise ses prix que dans la mesure de la qualité des achats d'électricité qu'elle réalise pour l'énergie qu'elle ne produit pas elle-même, soit 80% environ.

En effet, Viteos achète son énergie sur le marché de l'électricité plusieurs années à l'avance pour la plus grande partie de sa consommation prévisible. Ceci lui permet de disposer d'un prix intéressant. Le moment venu de mise à disposition de cette énergie aux clients, la demande pouvant ne pas correspondre exactement à l'offre disponible, Viteos doit soit revendre de l'énergie soit en acquérir, ceci à très court terme en fonction, là aussi du marché. C'est véritablement à ce moment que Viteos peut constater si elle a fait une bonne affaire ou pas. Toutefois cette opération n'influencera pas les prix au client puisque ceux-ci sont fixés à l'avance et validés par l'Elcom. C'est ce qu'il convient d'appeler le risque du marché.

Précisons que le marché de l'électricité est européen et que les fluctuations du prix de l'électron se jouent à large échelle. Dans ce contexte une baisse de la consommation des clients de la zone de desserte de Viteos est insignifiante. En outre, les achats d'électricité sur ce marché se font en Euro, de sorte que le risque de change doit aussi être pris en considération.

Dans le coût de l'électricité, il faut encore tenir compte des frais d'acheminement ou du coût dit du timbre. Cette composante ne fluctue pas en fonction de la consommation mais des charges liées à l'acheminement. Si celles-ci devaient augmenter, par exemple en cas d'investissements importants, alors il s'agirait de répercuter cette hausse sur le prix du timbre.

Pour être complet, il faut également tenir compte des prestations aux collectivités publiques (PCP) fédérales et communales. Celles-ci sont fixées par le législateur. Elles sont fixées en centime par KWh vendu et n'ont donc pas d'influence sur le prix en cas de variation de la consommation sauf pour les collectivités concernées qui, en cas de baisse de la consommation, verront leurs recettes diminuer.

Dans ces conditions il est très difficile de pouvoir annoncer des conséquences sur le prix de l'énergie en cas de baisse de la consommation.

#### **4. Conclusion**

Comme vous le constatez au travers de cette réponse, les mesures d'économie d'énergie sont désormais intégrées à toutes les réflexions. Notre Conseil, au travers de sa participation au Conseil d'administration de Viteos, a certainement contribué avec le soutien de ses partenaires du Locle et de La Chaux-de-Fonds à cette évolution.

La baisse de la part non renouvelable de la consommation d'énergie est une priorité de la Ville de Neuchâtel comme le montre notre programme politique. Ce n'est pas un processus nouveau, les démarches déjà entreprises nous ont permis d'ailleurs d'obtenir le label « gold » de l'European Energy Award.

En tant qu'Autorité et au travers de notre participation au Conseil d'administration de Viteos, nous agissons en faveur des économies d'énergie. Il y a bel et bien lieu d'encourager, d'inciter et de rendre attentive la population face à ses habitudes de consommation et à sa responsabilité. Toutefois, pour réussir à relever les importants défis énergétiques du moment, chacun est appelé à agir à son niveau avec ses moyens.

Le combat des économies d'énergie ne fait que commencer.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite n° 09-810.

Neuchâtel, le 6 juin 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol